

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Date et heure de la séance : 20 décembre 2023 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 9

Absents : 0

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Florian CATINOT, Jacques DUBOISSET, Thibaut FABRY et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Christelle GERMAIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS et Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Jean-Paul PRESLE – M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Christelle MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques DUBOISSET.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/12/20/003

OBJET : Division et cession d'une parcelle communale – Rue du Grand Fossé.

Monsieur PRESLE rappelle au Conseil Municipal que M. SIMON Mathieu et Mme MARTIN Elodie, résidant au 5, rue de la Voie Gauloise, souhaitent acquérir un espace vert, rue du Grand Fossé, d'une superficie totale d'environ 50 m² (parcelle non cadastrée) en vue d'un projet d'agrandissement de l'assiette du terrain de leur maison d'habitation.

Le déclassement de la surface concernée ayant été acté ce jour en Conseil Municipal, il est donc possible de procéder à son bornage et de décider de la vente, de gré à gré, de cette parcelle à créer.

Ainsi, en accord avec M. SIMON Mathieu et Mme MARTIN Elodie, 50 m² leur seront vendus au prix de 70 €/m², soit un montant total de 3 500 € (dans le respect de l'estimation des domaines du 16 octobre 2023, évaluée à 64 €/m² avec une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 2 900 €).

Les frais de géomètre et les frais de notaire seront pris en charge par M. SIMON Mathieu et Mme MARTIN Elodie.

Monsieur PRESLE indique que la commission « urbanisme » réunie le 12 décembre 2023, a émis un avis favorable à cette vente.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à procéder au bornage du terrain au frais de l'acquéreur.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à procéder à la vente de gré à gré du terrain de 50 m² correspondant à 3 500 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à signer tous les documents afférents, permettant l'exécution de cette délibération et de cette vente.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

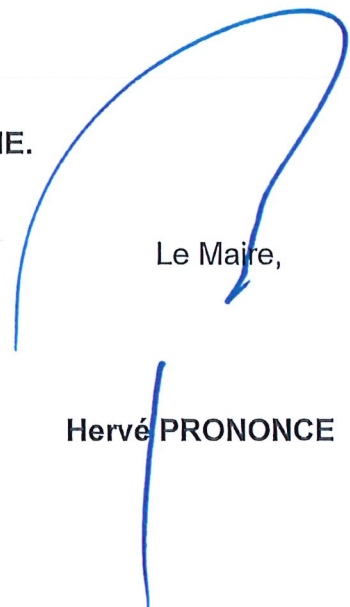
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

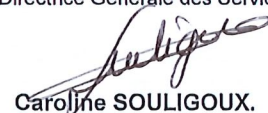
La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 21 décembre 2023

Reçu en préfecture le 22 décembre 2023

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.